

# Jocelyne Blais

COMPTABLE AGRÉE

540, RUE KLÉBER  
LAVAL (QUÉBEC)  
H7E 3T2

TÉLÉPHONE: (450) 668-4390  
TÉLÉCOPIEUR: (450) 975-7639

04-

04-06-30 21:02 RC

**BLOC QUÉBÉCOIS**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2003**

Rapport du vérificateur	2
<b>États financiers</b>	
Résultats	3
Évolution du solde du fonds d'opérations	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6 à 8
Renseignements complémentaires	9

## Jocelyne Blais

COMPTABLE AGRÉE

540, RUE KLÉBER  
LAVAL (QUÉBEC)  
H7E 3T2

TÉLÉPHONE: (450) 668-4390  
TÉLÉCOPIEUR: (450) 975-7639

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Bureau national du  
BLOC QUÉBÉCOIS

J'ai vérifié le bilan du Bloc Québécois au 31 décembre 2003 et les états des résultats et de l'évolution du solde du fonds d'opérations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à l'agente principale du Bloc Québécois. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'agente principale, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bloc Québécois au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*J. Blais c.a.*

Comptable agréée

Ville de Laval  
Le 29 juin 2004

## BLOC QUÉBÉCOIS

## RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
<b>REVENUS</b>		
Campagne de financement et d'adhésion	1 244 612 \$	1 320 288 \$
Autres revenus	6 836	7 674
Intérêts	322	1 145
	<u>1 251 770</u>	<u>1 329 107</u>
<b>MONTANTS ATTRIBUÉS - CIRCONSCRIPTIONS</b>		
Redevances	1 149 435	1 154 862
Quotes-parts annuelles	(785 941)	(673 543)
Frais d'administration - cartes de membres	(47 862)	(28 512)
	<u>315 632</u>	<u>452 807</u>
<b>REVENUS DISPONIBLES AU NATIONAL</b>	<u>936 138</u>	<u>876 300</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Salaires et avantages sociaux	343 442	250 384
Administration (page 9)	208 760	205 839
Plans d'action (page 9)	95 734	143 446
Coordination (page 9)	320 519	134 891
Organisation	31 982	33 945
Élections partielles	27 799	106 606
Communications	120 638	3 433
Mauvaises créances - circonscriptions	120 163	-
Mauvaises créances - autres	21 630	4 093
Divers	3 307	2 346
	<u>1 293 974</u>	<u>884 983</u>
<b>EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES REVENUS</b>	<u>(357 836) \$</u>	<u>(8 683) \$</u>

## BLOC QUÉBÉCOIS

## ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS D'OPÉRATIONS

Exercice terminé le 31 décembre 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Solde au début de l'exercice	(174 950) \$	(166 267) \$
Excédent des charges sur les revenus	<u>(357 836)</u>	<u>(8 683)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>(532 786) \$</u></u>	<u><u>(174 950) \$</u></u>

## BLOC QUÉBÉCOIS

## BILAN

31 décembre 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF A COURT TERME</b>		
Encaisse	108 382 \$	158 463 \$
Dépôts à terme, au coût (note 4)	51 575	-
Débiteurs (note 5)	47 929	118 854
Frais payés d'avance	2 417	12 869
	<u>210 303 \$</u>	<u>290 186 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF A COURT TERME</b>		
Emprunt bancaire (note 6)	200 000 \$	- \$
Créditeurs (note 7)	543 089	181 656
Quotes-parts reportées	-	83 480
Emprunt (note 8)	-	200 000
	<u>743 089</u>	<u>465 136</u>
<b>SOLDE DU FONDS D'OPÉRATIONS</b>	<u>(532 786)</u>	<u>(174 950)</u>
	<u>210 303 \$</u>	<u>290 186 \$</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 9)

Pour le BLOC QUÉBÉCOIS

 Agente principale

## BLOC QUÉBÉCOIS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2003

## 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Bloc Québécois est un parti politique enregistré auprès du directeur général des élections du Canada en vertu de la *Loi électorale du Canada*.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective. Toutefois, les acquisitions individuelles de mobilier et d'équipement de bureau de moins de 5 000 \$ sont imputées aux résultats de l'exercice.

## Campagnes de financement et d'adhésion

Les revenus découlant des campagnes de financement, d'adhésion et de renouvellement de cartes de membres sont enregistrés sur la base des encaissements.

## 3. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des flux de trésorerie de l'exercice.

## 4. DÉPÔTS À TERME

	2003	2002
Certificat de dépôt à terme, 2.25%, échéant le 19 mars 2004	5 112 \$	-
Certificat de dépôt à terme, 2.75%, échéant le 9 mai 2004	20 000	-
Certificat de dépôt à terme, 2.25%, échéant le 22 mai 2004	5 000	-
Certificat de dépôt à terme, 2.75%, échéant le 28 juin 2004	5 138	-
Certificat de dépôt à terme, 1.55%, échéant le 19 décembre 2004	15 300	-
Certificat de dépôt à terme, 1.5%, échéant le 29 décembre 2004	1 025	-
	<u>51 575 \$</u>	<u>- \$</u>

Les dépôts à terme ne sont pas exposés à des risques importants de taux d'intérêt.

## 5. DÉBITEURS

	2003	2002
Directeur général des élections	27 733 \$	57 138 \$
Candidat aux élections générales de 2000	18 000	36 130
Agents officiels	-	19 889
Divers	2 196	5 697
	<u>47 929 \$</u>	<u>118 854 \$</u>

## BLOC QUÉBÉCOIS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2003

## 6. EMPRUNT BANCAIRE

Le Bloc Québécois s'est vu autoriser en novembre 2003 une marge de crédit de 425 000 \$ sous forme de prêt à demande au taux préférentiel de la Caisse centrale majoré de 1%, échéant le 27 février 2004; un montant de 200 000 \$ était utilisé au 31 décembre 2003. Le prêt à demande est garanti par une hypothèque mobilière sur les allocations annuelles dues ou à devenir dues par le Directeur général des élections pour l'exercice 2004 en vertu des articles 435.01 et 435.02 de la *Loi électorale du Canada* et par transport des remboursements des allocations annuelles du Directeur général des élections. De plus, le parti s'est engagé à ne pas nantir à d'autres prêteurs les actifs du parti.

## 7. CRÉDITEURS

	2003	2002
Fournisseurs et frais courus	202 480 \$	154 468 \$
Associations de circonscriptions, sans intérêts	340 609	27 188
	<u>543 089 \$</u>	<u>181 656 \$</u>

## 8. EMPRUNT

Le Bloc Québécois a contracté auprès de « Fonds Lauzière pour la souveraineté » un emprunt de 200 000 \$ sous forme de prêt à demande au taux fixé à 4.25% pour 2003 (2002, 3.75%), intérêts payables à la fin de chaque semestre. Au 31 décembre 2003 l'emprunt était entièrement remboursé.

## 9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le Bloc Québécois a des engagements en vertu d'une offre de location pour ses locaux expirant le 30 mai 2004, offre reconduite tacitement pour un an. Les loyers exigibles totalisent 66 917 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices : 2004, 47 235 \$; 2005, 19 682 \$.

De plus, en vertu de diverses ententes de location d'équipement et de services, le Bloc Québécois s'est engagé à des déboursés contractuels qui totalisent 33 459 \$ et qui comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices : 2004, 12 444 \$; 2005, 12 139 \$; 2006, 8 876 \$.

## 10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Bloc Québécois a nommé un agent de circonscription dans chacune des 75 circonscriptions électorales fédérales du Québec. De ce fait, ces agents sont habilités à recueillir des contributions au nom du Bloc Québécois.

## BLOC QUÉBÉCOIS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2003

## 10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Les contributions et frais d'adhésion et de renouvellement de cartes de membres, reçus par le Bloc Québécois ou ses agents de circonscription, sont entièrement crédités, à titre de redevance, au compte de la circonscription de résidence du donateur ou du membre, sauf si ce dernier l'exige autrement par écrit.

Chaque circonscription doit cependant remettre au Bloc Québécois une quote-part annuelle et des frais d'administration relatifs aux adhésions et renouvellements de cartes de membres. Ces montants, ainsi que le pourcentage de redevance, sont établis annuellement par un conseil général.

Au cours de l'exercice, le Bloc Québécois a conclu les opérations suivantes avec les circonscriptions :

	2003	2002
Redevances	(1 149 435) \$	(1 154 862) \$
Quotes-parts annuelles	785 941	673 543
Frais d'administration (2\$ par carte) – cartes de membres	47 862	28 512
Radiations de soldes de quotes-parts	( 120 163)	-

## 11. INSTRUMENTS FINANCIERS

## Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs, de l'emprunt bancaire et des créiteurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

## 12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 1<sup>er</sup> janvier 2004 la loi C-24 modifiant la *Loi électorale du Canada* est entrée en vigueur. Cette loi apporte des changements importants aux dispositions de la *Loi électorale du Canada* relatives au financement politique. Entre autres, elle interdit aux personnes morales et aux syndicats de faire des contributions aux partis politiques enregistrés et limite les contributions faites par des particuliers, elle introduit le droit d'enregistrer les associations de circonscriptions, réglemente les associations enregistrées et impose des restrictions aux associations non enregistrées. De plus, la loi modificative prévoit le versement d'allocations trimestrielles aux partis politiques enregistrés ayant obtenu un certain pourcentage du nombre de votes validement exprimés lors de l'élection générale précédente.

En janvier 2004, suite à l'entrée en vigueur des modifications à la *Loi électorale du Canada*, le Bloc Québécois a reçu la somme de 2 411 022 \$ en versement anticipé des quatre allocations trimestrielles de 2004 à être versées à un parti enregistré.

## 13. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2002 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de 2003.



## BLOC QUÉBÉCOIS

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 décembre 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
<b>ADMINISTRATION</b>		
Loyer	43 645 \$	36 090 \$
Assurances, taxes et permis	9 364	9 258
Téléphone	14 378	13 404
Location et entretien - équipement	18 696	18 134
Fournitures	25 302	12 579
Poste et messagerie	23 081	19 529
Déplacements	2 157	9 593
Mobilier et équipement de bureau	291	4 783
Informatique	14 049	15 265
Honoraires professionnels	36 942	44 847
Intérêts et frais bancaires	14 797	11 462
Aménagement des bureaux et divers	6 058	10 895
	<u>208 760 \$</u>	<u>205 839 \$</u>
<b>PLANS D'ACTION</b>		
Campagne de financement	53 696 \$	56 487 \$
Tourées politiques	2 480	30 405
Forum jeunesse	14 938	19 197
Fonds conjoncturel	16 882	34 918
Commission politique	7 738	2 439
	<u>95 734 \$</u>	<u>143 446 \$</u>
<b>COORDINATION</b>		
Congrès plénier	165 618 \$	-
Conseil général	42 824	23 278
Bureau du président	6 541	8 065
Frais de direction	54 580	52 971
Personnel politique	47 883	45 575
Protocole	3 073	5 002
	<u>320 519 \$</u>	<u>134 891 \$</u>